

Bertrange, le 13 septembre 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Hôtel de Ville
de
BERTRANGE
57310



Téléphone : 03 82 82 65 43
Télécopieur : 03 82 50 79 78
commune@bertrange.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu :

Jeudi 19 septembre 2024 à 20h00,

en Mairie, salle Michel Toussaint

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Luc PERRIN



ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 juin 2024
- 2 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°33 2020)
Recruter des agents non titulaires
- 3 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°33 2020)
Recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier
- 4 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°34 2020)
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 5 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°34 2020)
Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- 6 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°34 2020)
Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- 7 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°34 2020)
Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 8 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°34 2020)
Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions
- 9 - Vie politique : Retrait des Délégations du Conseil municipal au Maire (DCM n°14 2021)
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. La délégation s'exerçant sous le seuil de 150 000 €
- 10 - Personnel : Révision tableau des effectifs (création d'un poste de catégorie A)
- 11 - Lecture publique : Convention avec le Conseil Départemental
- 12 - Communications du Maire
- 13 - Divers